

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 00034 Numéro SIREN : 310 954 995 Nom ou dénomination : A.F.T./MICROMACINAZIONE FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2020 sous le numéro de dépôt 2300

Désignation de l'entreprise : SAS A.F.T. MICROMACINAZIONE		2020002300		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : RUE DES TERRES BLANCHES		37110 CHATEAU RENAULT		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 1 0 9 5 4 9 9 5 0 0 0 2 6				Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30092019		N-1 30092018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 513	3 513			
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	38 533	34 019	4 514	6 499	
		Constructions	AP	AO	771 990	603 361	168 629	199 475	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 350 564	1 304 927	45 637	57 841	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	67 443	61 840	5 604	10 889	
		Immobilisations en cours	AV	AW	22 679		22 679		
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BO				
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
			Prêts	BF	BG	1 300		1 300	4 900
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	32 376		32 376	32 376
TOTAL (II)		BJ	BK	2 288 397	2 007 660	280 737	311 980		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	119 870		119 870	12 000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	485 010		485 010	537 475	
		Autres créances (3)	BZ	CA	165 005		165 005	87 689	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	2 000 000		2 000 000	1 504 500	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 217 562		1 217 562	1 365 521		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	20 313		20 313	13 514		
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 007 760		4 007 760	3 520 699		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	TA	6 296 157	2 007 660	4 288 497	3 832 679		
Renvois (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	33 676	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS A.F.T. MICROMACINAZIONE			Néant ☒ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 146 080)	DA	146 080	146 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	28 867	28 867
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3) *	DD	14 608	14 608
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	38 534	38 534
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	2 525 347	2 248 616
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	797 060	676 573
	Subventions d'investissement	DJ	4 019	4 899
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	3 554 514
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	73 546	155 972
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 203	1 436
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	230 960	108 963
	Dettes fiscales et sociales	DY	339 752	319 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	18 522	18 626
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	663 983	604 503
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	4 288 497	3 832 679
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	658 375	531 096
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	128	118	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.F.T. MICROMACINAZZONE						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	3 501 414	FH	37 606	FI	3 539 020	
		FJ	3 501 414	FK	37 606	FL	3 539 020	
	Chiffres d'affaires nets*						3 131 157	
	Production stockée *							
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation					FO	1 444	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 473	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 542 937	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	11 285	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 212 795	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 985	
	Salaires et traitements *					FY	632 444	
	Charges sociales (10)					FZ	309 503	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	87 187
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	34 285	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 340 484
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 202 453	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	678	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 713	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 391	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 252	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 252	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 139	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 206 592	
							1 074 961	

Désignation de l'entreprise SAS A.F.T. MICROMACINAZIONE				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	5	5 096		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 547	880		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 552	5 976		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	60 121	17 816		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		70 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	60 121	87 816		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(57 569)	(81 840)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	351 963	316 548		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 550 881	3 162 075		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 753 821	2 485 502		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	797 060	676 573		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 473	20 574	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels					213	2 552		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs					59 908			

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 288 497 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 550 881 euros** et un total **charges** de **2 753 821 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **797 060 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2018** et finit le **30/09/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Référentiel, principe et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et des principes prévus par les articles 120-1 et suivants et du nouveau règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG abrogeant le règlement CRC n°99-03.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

- Concession, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5-10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5-10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5-10 ans
- Mobilier : 4-5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La société a pu bénéficier au titre de seize acquisitions, entre le 15.04.2015 et le 15.04.2017, d'une mesure mise en vigueur par le gouvernement qui permet un suramortissement de 40% qui se répartit linéairement sur la durée d'utilisation du bien.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Chiffre d'affaires

Le total du chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 3 539 020 euros HT

Le chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Ventes France : 3 501 414 euros HT
- Ventes Intracommunautaire : 37 606 euros HT
- Ventes hors CEE : 0 euros HT

Capital social

Il n'y a eu aucun mouvement sur les comptes de capital au cours de l'exercice.

Le capital social d'un montant de 146 080 euros est composé de 704 actions de valeur nominale 207.50 euros.

Les 704 actions sont réparties comme suit :

- 378 actions ordinaires
- 326 actions de préférence

Les actions de préférence sont assorties d'un droit financier particulier.

Contrat d'indemnités de fin de carrière

La société a adhéré en date du 21.09.2016 à un contrat d'indemnités de fin de carrières auprès du CIC.

A ce titre, elle n'a réalisé aucun versement sur cet exercice.

Impôts sur les sociétés

Le résultat net comptable de l'exercice est de : 846 044 euros.

Le résultat fiscal, suite aux diverses déductions et réintégrations, est de 1 239 102 euros.

L'impôt sur les sociétés calculé au titre de l'exercice s'élève à 381 411 euros.

Crédits d'impôts

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La société bénéficie, au titre de l'exercice clos, d'un total de crédits d'impôts de 29 283 euros (détails repris sur le bordereau 2069-RSI), à savoir :

- Un crédit d'impôt mécénat de 4 957 euros.
- Un crédit d'impôt compétitivité de 24 326 au titre de l'année civile 2017.

Ce CICE d'un montant de 24 326 a été comptabilisé au débit du compte d'Etat 444015, avec comme contrepartie au crédit, le compte 649000.

Comme prévoit les dispositions du Code général des impôts, les informations relatives à l'utilisation du CICE 2017 sont retranscrites ci-après :

"Cette somme a été utilisée dans son intégralité pour financer des projets d'investissements nécessaires au développement futur de la société. De ce fait, la société a choisi d'orienter les ressources libérées par le CICE sur cet axe à court et moyen terme".

Les engagements financiers

Nantissement de compte-titres financier

Dans le cadre de la souscription d'un emprunt bancaire de 472 000 euros par la société Powder Services France, la dette a été nantie (28.06.2012) par l'intermédiaire de la constitution d'un compte titre (512 titres d'AFT MICROMACINAZIONE FRANCE) au bénéfice de l'organisme prêteur (la banque CIC OUEST).

Dirigeants

La mandataire sociale n'est pas rémunérée en sa qualité de présidente.

Evènements exceptionnels

Une provision pour litige prud'homal a été comptabilisé à hauteur de 50%, soit 70 000 euros sur l'exercice 2018/2019. Le premier jugement a débouté le salarié mais ce dernier a fait appel de sa décision.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 300	1 300	
	Autres immobilisations financières	32 376	32 376	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	485 010	485 010	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 300	2 300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 552	9 552	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 475	34 475	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	111	111	
	Groupe et associés (2)	50 224	50 224	
	Débiteurs divers	68 343	68 343	
	Charges constatées d'avances	20 313	20 313	
TOTAL DES CREANCES		704 004	704 004	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		4 700		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	128	128		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	73 419	67 811	5 607	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	230 960	230 960		
	Personnel et comptes rattachés	120 836	120 836		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 317	133 317		
	Impôts sur les bénéfices	30 639	30 639		
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 619	35 619		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 340	19 340		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 203	1 203		
	Autres dettes	18 522	18 522		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		663 983	658 375	5 607	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		82 418			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 203			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Total des Produits à recevoir		1 642
Autres créances		1 642
AIDE EMBAUCHE PME A RECEVOIR	111	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 531	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Total des Charges à payer		329 924
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		139
INTER.S/EMPR.AUPRES ETS CREDIT	12	
INTERETS COURUS A PAYER	128	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		96 081
FOURNISS.FACTURES NON PARVENUE	96 081	
Dettes fiscales et sociales		215 182
DETTES PROVISIONN.POUR CONGES	31 436	
PRIMES A PAYER	89 400	
PROVISION POUR C.S. SUR C.P.	13 164	
ORGAN.SOCIAUX CHARGES A PAYER	61 842	
CHARGES FISCALES SUR CP	236	
ETAT CHARGES A PAYER	3 229	
TAXES FONCIERES A PAYER	15 572	
FORMATION PROF. A PAYER	304	
Autres dettes		18 522
DIVERS CHARGES A PAYER	18 522	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			20 313
DIVERS		455	
STOCK EMBALLAGES		2 235	
VERIF INSTALLATION TECHN		4 598	
CADOR		262	
ASSURANCES		2 535	
LOCATIONS		4 669	
COTISATIONS		470	
		5 089	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			20 313



KPMG SA
41 rue de la Miltière
CA Aéronef - Bât F - BP 79737
37097 Tours

A.F.T. MICROMACINAZIONE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels*

Exercice clos le 30 septembre 2019
A.F.T. MICROMACINAZIONE
Rue des Terres Blanches 37110 CHATEAU RENAULT

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants affiliés de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour ECHO
3 Avenue Gambetta
CS 80085
92088 Paris La Défense Cedex
77672641708328 RCS NANTERRE



KPMG SA
41 rue de la Militerie
CA Aéronef - Bât F - BP 79737
37097 Tours

A.F.T. MICROMACINAZIONE

Rue des Terres Blanches 37110 CHATEAU RENAULT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

À la collectivité des associés de la société A.F.T. MICROMACINAZIONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.F.T. MICROMACINAZIONE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social: Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
CS 80088
92089 Paris La Défense Cedex
77872541708326 RCS NANTERRE

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

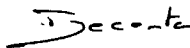
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 26 mars 2020

KPMG



Signature
numérique de
Jerome Decanter

Gerard BREAL

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2019			30/09/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 513	3 513		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	38 533	34 019	4 514	6 499
	Constructions	771 990	603 361	168 629	199 475
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 350 564	1 304 927	45 637	57 841
	Autres immobilisations corporelles	67 443	61 840	5 604	10 889
	Immobilisations en cours	22 679		22 679	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 300		1 300	4 900
	Autres immobilisations financières	32 376		32 376	32 376
TOTAL (II)		2 288 397	2 007 660	280 737	311 980
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	119 870		119 870	12 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	485 010		485 010	537 475
	Autres créances	165 005		165 005	87 689
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 000 000		2 000 000	1 504 500
	DISPONIBILITES	1 217 562		1 217 562	1 365 521
	Charges constatées d'avance	20 313		20 313	13 514
	TOTAL (III)	4 007 760		4 007 760	3 520 699
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 296 157	2 007 660	4 288 497	3 832 679
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 300	37 276
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		30/09/2019	30/09/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	146 080	146 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	28 867	28 867
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 608	14 608
	Réserves statutaires ou contractuelles	38 534	38 534
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 525 347	2 248 616
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	797 060	676 573
	Subventions d'investissement	4 019	4 899
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 554 514	3 158 177
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	70 000	70 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	70 000	70 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	73 546	155 972
	Emprunts et dettes financières divers	1 203	1 436
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 960	108 963
	Dettes fiscales et sociales	339 752	319 507
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 522	18 626
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	663 983	604 503
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 288 497	3 832 679
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		797 059,78	676 572,89
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		658 375	531 096
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		128	118

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	3 501 414	37 606	3 539 020
	Montant net du chiffre d'affaires	3 501 414	37 606	3 539 020
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		1 444	1 612
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		2 473	20 574
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (1)		3 542 937	3 153 343
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements		11 285	14 627
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		1 212 795	1 013 188
	Impôts, taxes et versements assimilés		52 985	56 906
	Salaires et traitements		632 444	576 496
	Charges sociales du personnel		309 503	277 703
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		87 187	105 959
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		34 285	34 286
	Total des charges d'exploitation (2)		2 340 484	2 079 164
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 202 453	1 074 179

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		30/09/2019	30/09/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 202 453	1 074 179
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	678	757
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 713	1 999
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		5 391	2 756
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 252	1 974
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 252	1 974
RESULTAT FINANCIER		4 139	782
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 206 592	1 074 961
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	5	5 096
	Sur opérations en capital	2 547	880
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	2 552	5 976
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	60 121	17 816
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		70 000
	Total des charges exceptionnelles	60 121	87 816
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(57 569)	(81 840)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		351 963	316 548
TOTAL DES PRODUITS		3 550 881	3 162 075
TOTAL DES CHARGES		2 753 821	2 485 502
RESULTAT DE L'EXERCICE		797 060	676 573

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 30/09/2019

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 288 497 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 550 881 euros et un total charges de 2 753 821 euros, dégageant ainsi un résultat de 797 060 euros.

L'exercice considéré débute le 01/10/2018 et finit le 30/09/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Référentiel, principe et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et des principes prévus par les articles 120-1 et suivants et du nouveau règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG abrogeant le règlement CRC n°99-03.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

- Concession, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5-10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5-10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5-10 ans
- Mobilier : 4-5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La société a pu bénéficier au titre de seize acquisitions, entre le 15.04.2015 et le 15.04.2017, d'une mesure mise en vigueur par le gouvernement qui permet un suramortissement de 40% qui se répartit linéairement sur la durée d'utilisation du bien.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Chiffre d'affaires

Le total du chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 3 539 020 euros HT

Le chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Ventes France : 3 501 414 euros HT
- Ventes Intracommunautaire : 37 606 euros HT
- Ventes hors CEE : 0 euros HT

Capital social

Il n'y a eu aucun mouvement sur les comptes de capital au cours de l'exercice.

Le capital social d'un montant de 146 080 euros est composé de 704 actions de valeur nominale 207.50 euros.

Les 704 actions sont réparties comme suit :

- 378 actions ordinaires
- 326 actions de préférence

Les actions de préférence sont assorties d'un droit financier particulier.

Contrat d'indemnités de fin de carrière

La société a adhéré en date du 21.09.2016 à un contrat d'indemnités de fin de carrières auprès du CIC.

A ce titre, elle n'a réalisé aucun versement sur cet exercice.

Impôts sur les sociétés

Le résultat net comptable de l'exercice est de : 797 060 euros.

Le résultat fiscal, suite aux diverses déductions et réintégrations, est de 1 165 627 euros.

L'impôt sur les sociétés calculé au titre de l'exercice s'élève à 356 920 euros.

Crédits d'impôts

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La société bénéficie, au titre de l'exercice clos, d'un total de crédits d'impôts de 29 283 euros (détails repris sur le bordereau 2069-RSI), à savoir :

- Un crédit d'impôt mécénat de 4 957 euros.
- Un crédit d'impôt compétitivité de 24 326 au titre de l'année civile 2018.

Ce CICE d'un montant de 24 326 a été comptabilisée au débit du compte d'Etat 444015, avec comme contrepartie au crédit, le compte 649000.

Comme prévoit les dispositions du Code général des impôts, les informations relatives à l'utilisation du CICE 2017 sont retranscrites ci-après :

"Cette somme a été utilisée dans son intégralité pour financer des projets d'investissements nécessaires au développement futur de la société. De ce fait, la société a choisi d'orienter les ressources libérées par le CICE sur cet axe à court et moyen terme".

Les engagements financiers

Nantissement de compte-titres financier

Dans le cadre de la souscription d'un emprunt bancaire de 472 000 euros par la société Powder Services France, la dette a été nantie (28.06.2012) par l'intermédiaire de la constitution d'un compte titre (512 titres d'AFT MICROMACINAZIONE FRANCE) au bénéfice de l'organisme prêteur (la banque CIC OUEST).

Dirigeants

La mandataire sociale n'est pas rémunérée en sa qualité de présidente.

Evènements exceptionnels

Une provision pour litige prud'homal a été comptabilisé à hauteur de 50%, soit 70 000 euros sur l'exercice 2018/2019. Le premier jugement a débouté le salarié mais ce dernier a fait appel de sa décision.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	30/09/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts (1) (2)	1 300	1 300
	Autres immobilisations financières	32 376	32 376
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients	485 010	485 010
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés	2 300	2 300
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 552	9 552
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 475	34 475
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers	111	111
	Groupe et associés (2)	50 224	50 224
	Débiteurs divers	68 343	68 343
	Charges constatées d'avances	20 313	20 313
	TOTAL DES CREANCES	704 004	671 627
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	4 700		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/09/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	128	128	
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	73 419	67 811	5 607
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	230 960	230 960	
	Personnel et comptes rattachés	120 836	120 836	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 317	133 317	
	Impôts sur les bénéfices	30 639	30 639	
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 619	35 619	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 340	19 340	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	1 203	1 203	
	Autres dettes	18 522	18 522	
	TOTAL DES DETTES	663 983	658 375	5 607
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	82 418			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 203			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/09/2019
Total des Produits à recevoir		1 642
Autres créances		1 642
AIDE EMBAUCHE PME A RECEVOIR	111	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 531	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Total des Charges à payer		329 924
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		139
INTER.S/EMPR.AUPRES ETS CREDIT	12	
INTERETS COURUS A PAYER	128	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		96 081
FOURNISS FACTURES NON PARVENUE	96 081	
Dettes fiscales et sociales		215 182
DETTES PROVISIONN.POUR CONGES	31 436	
PRIMES A PAYER	89 400	
PROVISION POUR C.S. SUR C.P.	13 164	
ORGAN.SOCIAUX CHARGES A PAYER	61 842	
CHARGES FISCALES SUR CP	236	
ETAT CHARGES A PAYER	3 229	
TAXES FONCIERES A PAYER	15 572	
FORMATION PROF. A PAYER	304	
Autres dettes		18 522
DIVERS CHARGES A PAYER	18 522	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/09/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				20 313
DIVERS			455	
STOCK EMBALLAGES			2 235	
VERIF INSTALLATION TECHN			4 598	
CADOR			262	
ASSURANCES			2 535	
LOCATIONS			4 669	
COTISATIONS			470	
			5 089	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				20 313

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros					
	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2019
VALEUR D'ORIGINE			227 500		227 500
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Dotation exercice			6 329		6 329
TOTAL			6 329		6 329
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Redevances Exercice			50 769		50 769
TOTAL			50 769		50 769
REDEV. RESTANT A PAYER					
à 1 an au plus			62 376		62 376
entre 1 et 5 ans			114 356		114 356
à plus de 5 ans					
TOTAL			176 732		176 732
VALEUR RESIDUELLE					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans			2 279		2 279
à plus de 5 ans					
TOTAL			2 279		2 279
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE			50 769		50 769

A. F. T. MICROMACINAZIONE FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 146 080 euros**

**Siège social : Rue des Terres Blanches
Parc Industriel Ouest
37110 CHATEAU-RENAULT**

310 954 995 RCS TOURS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 30 Mars,

A 10 heures,

Les associés de la société A. F. T. MICROMACINAZIONE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 146 080 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la société POWDER SERVICES FRANCE, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Katia GARRIDO, en sa qualité de représentante de la Présidente de la Société.

Monsieur Claude GARRIDO est désigné comme secrétaire.

La société KPMG, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 704 actions sur les 704 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2019,
- Le rapport de gestion établi par la Présidente,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L . 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et des rapports du Commissaires aux Comptes.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Compte tenu de la situation sanitaire et économique actuelle, la Présidente fait un point sur l'activité de la société ainsi que sur l'avenir. Elle propose, dans un premier temps, de poursuivre les nouvelles mises en place de travail afin de protéger l'ensemble de son personnel. De plus, elle demande aux associés de suspendre la mise en distribution de dividende envisagée.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Contrairement au projet, l'Assemblée Générale décide, compte tenu du contexte Covid de sursoir à une distribution de dividende et d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 797 059,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	797 059,78 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "autres réserves"
lequel passe de 2 525 347,71 euros à 3 322 407,49 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 Septembre 2016 :

321 698 euros, soit 123 euros par action de préférence et 400 euros par action
dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 85 656 euros
non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 236 042 euros

Exercice clos le 30 Septembre 2017 :

321 698 euros, soit 123 euros par action de préférence et 400 euros par action
dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 85 656 euros
non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 236 042 euros

Exercice clos le 30 Septembre 2018 :

399 842 euros, soit 123 euros par action de préférence et 511 euros par action
dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 106 968 euros
non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 292 874 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

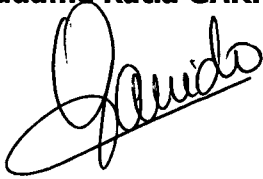
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

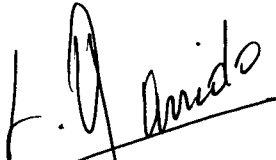
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente et ses associés.

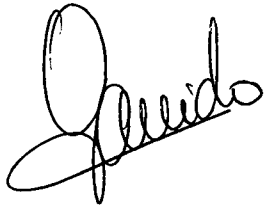
Madame Katia GARRIDO



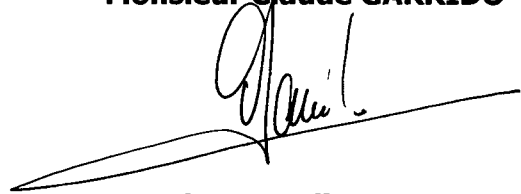
Madame Lolita GARRIDO



La Société POWDER SERVICES FRANCE
Représentée par sa gérante
Madame Katia GARRIDO



Monsieur Claude GARRIDO



Monsieur Bertil ANDERSON

